



Tribunal administratif compétent

Par **guil**, le **02/10/2014** à **12:10**

Bonjour,

Je suis un ancien contractuel de l'éducation nationale. J'étais sous contrat avec le Rectorat de Montpellier pour une affectation à Nîmes, où je suis également domicilié.

J'envisage de déposer une demande en référé conservatoire au tribunal administratif pour contraindre le Rectorat à me remettre une attestation employeur.

Quel tribunal dois-je saisir? Le TA de Montpellier ou le TA de Nîmes?
Quelles sont les conséquences si je me trompe de juridiction?

Merci beaucoup?